



## AVENANT N°3 :

Modification de la date de fin du concours  
« U sole pè a transizione ecologica »

# RÈGLEMENT

Jeu-concours AUE « U sole pè a transizione ecologica ! »  
Facebook

# AVENANT N°3 AU RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS FACEBOOK « U sole pè a transizione ecologica »

## 1 : Objet de l'avenant n°3

L'AUE souhaite modifier la date de fin du concours « U sole pè a transizione ecologica ». Celle-ci, initialement prévue le vendredi 8 décembre 2023 à 12h00 (heure française métropolitaine), est décalée au lundi 11 décembre 2023 à 9h00 (heure française métropolitaine).

## 2 : Entrée en vigueur des termes de l'avenant n°3

L'entrée en vigueur des termes du présent avenant est effective à compter du vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023.

## 3 : Articles du Règlement modifiés par l'avenant n°3

En conséquence, les articles n°1 et n°3 du Règlement du Jeu-concours Facebook AUE « U sole pè a transizione ecologica ! » sont modifiés comme suit :

### **Article 1 : Société organisatrice**

L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (ci-après, l'« AUE »), Etablissement public à caractère industriel et commercial, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro B 539 830 349, ayant son siège social au 5 rue Prosper Mérimée, 20 000 Ajaccio, organise un jeu-concours gratuit sans obligation sur Facebook, intitulé « U sole pè a transizione ecologica! ».

Le jeu est accessible depuis la page Facebook de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie, à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/ae.corsica> du 4 au 11 décembre 2023.

### **Article 3 : Calendrier du concours**

Le concours se déroulera du lundi 4 décembre 2023 à 08h00 (heure française métropolitaine) au lundi 11 décembre 2023 à 09h00 (heure française métropolitaine) sur la page Facebook de l'AUE.

## 4 : Articles du Règlement maintenus

Les articles n° 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du règlement Jeu-concours AUE « U sole pè a transizione ecologica ! » Facebook sont inchangés.

\*\*\*\*\* FIN DE L'AVENANT N°3 AU RÈGLEMENT \*\*\*\*\*